

NEW



Formation **e-Learning** ISO/IEC 27001 Foundation



Maintenant disponible avec

DSiH

FORMATIONS

La formation ISO/CEI 27001 Foundation vous permettra d'appréhender les éléments fondamentaux pour mettre en œuvre et gérer un Système de management de la sécurité de l'information, selon la norme ISO 27001. Durant cette formation, vous apprendrez les différents modules d'un SMSI, y compris la politique SMSI, les procédures, la mesure de la performance, l'engagement de la direction, l'audit interne, la revue de la direction et l'amélioration continue.

Après avoir suivi la formation, vous pouvez vous présenter à l'examen et postuler au titre de « PECB Certified ISO/CEI 27001 Foundation ». La certification PECB Foundation atteste que vous avez compris les méthodes fondamentales, les exigences, le cadre et l'approche de management.

À qui s'adresse la formation ?

- Toute personne impliquée dans le management de la sécurité de l'information
- Personnes souhaitant acquérir des connaissances relatives aux principaux processus du Système de management de la sécurité de l'information
- Personnes souhaitant poursuivre une carrière dans le management de la sécurité de l'information

Approche pédagogique

- Ce module e-Learning dispose d'un contenu interactif commenté par 4-5 formateurs provenant d'horizons différents en termes de secteurs d'activité et de zones géographiques. De plus, l'intégration de quiz interactifs, de jeux de rôle et des scénarios réels vous permettra de valider vos acquis des connaissances et d'optimiser votre préparation à l'examen de certification.

Objectifs de la formation

- Comprendre les éléments et le fonctionnement d'un Système de management de la sécurité de l'information
- Comprendre la corrélation entre la norme ISO/CEI 27001 et ISO/CEI 27002 ainsi qu'avec d'autres normes et cadres réglementaires
- Connaître les approches, les méthodes et les techniques permettant de mettre en œuvre et de gérer un Système de management de la sécurité de l'information
- Approche pédagogique
- Les cours de formation sont illustrés par des questions pratiques et des exemples
- Les exercices pratiques comprennent des exemples et des discussions
- Les tests pratiques sont similaires à l'examen de certification

Modalités d'inscription

Les frais d'inscription standard incluent :

- Accès illimité et indéfiniment aux supports de cours
- Frais d'examen

Tarifs standard

- Frais d'inscription : 1,150.00 € HT soit 1,380.00 € TTC
- > 10% de remise appliquée pour l'acquisition d'une 2^{ème} licence par un même établissement au cours des 12 prochains mois.
- > 20% de remise appliquée pour l'acquisition d'une 3^{ème} licence par un même établissement au cours des 12 prochains mois.

Programme de la formation

13 sections

- En général, la durée d'une section est de 20 minutes,
- Le candidat peut interrompre et revoir les sections à son rythme.

Section 1 : Objectifs et structure de la formation

Section 2 : Normes et cadres réglementaires

Section 3 : Système de management de la sécurité de l'information (SMSI)

Section 4 : Concepts et principes fondamentaux de la sécurité de l'information

Section 5 : Compréhension de l'organisme et de son contexte

Section 6 : Leadership

Section 7 : Planification

Section 8 : Support

Section 9 : Fonctionnement

Section 10 : Evolution des performances

Section 11 : Amélioration

Section 12 : Mesures et objectifs de la formation

Section 13 : Processus de certification et clôture de la formation

Examen de certification en ligne

L'examen « PECB Certified ISO/CEI 27001 Foundation » remplit les exigences relatives au programme d'examen et de certification de PECB. L'examen couvre les domaines de compétences suivants :

Domaine 1 Principes et concepts fondamentaux du Système de management de la sécurité de l'information

Domaine 2 Système de management de la sécurité de l'information

Le candidat aura 12 mois pour se présenter à l'examen de certification à compter du 1^{er} jour d'activation de son module E-Learning.

Informations générales

- Les frais de certification sont inclus dans le prix de l'examen la première année,
- À l'issue de la formation, un certificat de participation est délivré,
- En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le repasser dans un délai de 12 mois après la première tentative sans frais supplémentaires.



PECB (Professional Evaluation and Certification Board) est un organisme de certification procédant à la certification des personnes, des systèmes de management, et des produits pour un large éventail de normes internationales. En qualité de prestataire mondial de formations, d'examen, d'audit, et de services de certification, PECB offre

son expertise dans de multiples domaines, y compris, mais sans s'y restreindre, la sécurité de l'information des TI, la continuité des activités, la gestion des services, les systèmes de management de la qualité, le management & le risque, la santé, la sécurité et l'environnement.

Les formations en e-Learning de PECB ont été pensées pour répondre aux besoins de chacun et ont été conçues dans le but de transcender les restrictions spatiales et temporelles. Nous vous aidons à apprendre et à vous perfectionner grâce à nos formations attrayantes, nombreuses, de grande qualité et couvrant de multiples domaines. Tout en construisant un avenir sans barrières physiques, nous nous assurons que vous bénéficiez d'une expérience d'apprentissage inégalée !



DSIH Formations est un organisme de formation spécialisé dans les systèmes d'information de santé. Convaincu que les professionnels de santé doivent poursuivre un processus dynamique d'acculturation aux technologies numériques, il se distingue en proposant un catalogue de formations originales dédiées aux professionnels de santé, conçues et délivrées par des experts aux compétences reconnues.

Le RGPD, les exigences réglementaires nationales, mais aussi les « best practices » imposent une maîtrise des données de santé à caractère personnel, dans une dynamique d'éthique, de plus grande transparence et de respect de l'intimité numérique des patients. La transformation et les adaptations qui en résultent sont considérables, et l'accompagnement des professionnels constitue le facteur clé n° 1 du succès. DSIH Formations souhaite proposer un catalogue restreint, constitué de formations ciblées, à destination des professionnels de santé en charge des systèmes d'information et des traitements numériques de données. Nos formateurs sont des experts des SI de santé qui exercent des fonctions opérationnelles, pour certains, au sein d'établissements de santé et, pour d'autres, auprès du secteur public ou privé.

À noter que DSIH Formations propose également des programmes de formations certifiantes adaptées à d'autres secteurs d'activité tels que les grandes administrations du secteur public, les institutions financières ou les groupes industriels et commerciaux.

Consultez notre catalogue et notre actualité sur : www.dsih-metiers.fr Rubrique : DSIH Formations.

DSIH Métiers

84, avenue de la République

75011 Paris

Tél. : +33 (0)9 70 44 74 06

formations@dsih-metiers.fr

Formulaire d'inscription

FORMATION E-LEARNING ISO/IEC 27001 FOUNDATION

Veuillez compléter les informations suivantes

Nombre de licence(s) _____ Date d'activation du module _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____ Tél : _____

Etablissement : _____

Adresse : _____

Ville et code postal : _____

Coordonnées du contact Formation/RH : _____

DSIH Formations doit vous fournir :

Une facture à l'adresse mentionnée

Une facture à l'adresse suivante : _____

Un certificat d'achèvement

Une convention de formation

Autres documents : _____

Commentaires

Coordonnées des candidats :

NB	Prénom	Nom	Fonction	E-Mail

Conditions générales

Par le présent contrat, et moyennant le respect des stipulations ci-après, DSIH FORMATIONS assumera auprès du CLIENT en contrepartie du prix les prestations de formation indiquées dans les Conditions Particulières. Les présentes conditions Générales ne peuvent valoir comme offre de contracter à l'égard de tous tiers. DSIH FORMATIONS se réserve expressément le droit d'agrèer tous tiers se proposant d'adhérer au présent contrat.

Le CLIENT reconnaît posséder, par lui-même ou par l'intermédiaire de son personnel bénéficiaire de la prestation, des compétences générales nécessaires pour profiter de la prestation décrite dans les Conditions Particulières. Le cas échéant, les Conditions Particulières indiqueront les compétences spécialement requises au préalable.

Le CLIENT s'engage à suivre de façon attentive la formation, ou à faire suivre ladite formation par un personnel attentif.

Le CLIENT ne peut prétendre à aucun remboursement en cas de non-respect de ces obligations.

Le CLIENT s'oblige à ne pas engager directement ou indirectement un collaborateur de DSIH Formations, présent ou à venir, ou à le prendre à son service sous quelque statut que ce soit, même dans l'hypothèse où la sollicitation serait faite à l'initiative du dit collaborateur.

Cette obligation de ne pas faire est valable pendant la durée du présent contrat et pendant les 12 mois qui suivront son expiration.

Dans l'hypothèse où le CLIENT ne respecterait pas cette obligation de non sollicitation de personnel, il sera tenu de dédommager DSIH FORMATIONS en lui versant une indemnité forfaitaire égale au montant brut des appointements perçus au cours des 12 derniers mois par le collaborateur concerné. Dans l'hypothèse où ledit collaborateur n'aurait pas 12 mois d'ancienneté, cette indemnité sera égale au montant des appointements bruts perçus par celui-ci et majorés des frais de formation et de recrutement.

La réalisation des obligations de DSIH FORMATIONS fait l'objet d'une facturation.

Le CLIENT s'engage à s'acquitter du prix indiqué dans la proposition financière.

Toute prestation effectuée par DSIH FORMATIONS au profit du CLIENT et ne figurant pas dans la Proposition financière fera l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif en vigueur. Le CLIENT s'engage à prendre connaissance de ces tarifs avant toute demande supplémentaire. Ces tarifs seront réputés acceptés par le CLIENT de façon irragable dès lors que celui-ci a passé une nouvelle commande.

Le prix est payable net et sans escompte à la date indiquée dans la Proposition financière, et à défaut d'indication, à l'achèvement de la prestation.

Les ristournes et rabais éventuels sont indiqués dans la Proposition Financière.

A défaut, ils sont réputés ne pas exister.

En cas de retard de paiement, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation demander le paiement de :

- une pénalité de retard de 1.5% fois le taux légal à compter du jour suivant la date de règlement prévue ;
- une somme forfaitaire de 15 € HT correspondant aux frais de dossier ;
- tous les frais autres, directs et indirects, liés à une procédure de recouvrement, amiable ou judiciaire, éventuellement diligentée contre le CLIENT.

DSIH FORMATIONS fournira au CLIENT tous les documents nécessaires à la réalisation de sa prestation, notamment les supports de cours. Le CLIENT pourra conserver lesdits supports à l'issue du contrat.

Toutefois, ces documents ne sont remis au CLIENT que pour la stricte exécution du présent contrat et sont réservés à son usage personnel. Ainsi, le CLIENT n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur lesdits documents. Il s'interdit donc notamment de les représenter ou de les reproduire, à titre gratuit ou onéreux, en tout ou partie, et même pour son usage personnel, sans l'autorisation préalable et écrite de DSIH FORMATIONS. Le CLIENT s'interdit donc notamment d'en faire profiter tous tiers, y compris ses filiales éventuelles, à des fins personnelles ou professionnelles, sous quelque façon que ce soit. Le CLIENT reconnaît être informé des sanctions de la contrefaçon. DSIH FORMATIONS n'est tenu envers le CLIENT à aucune conséquence – directe ou indirecte – liée à l'exécution du présent

contrat. La responsabilité de DSIH FORMATIONS est limitée à deux fois le montant total HT du contrat dans l'hypothèse où celle-ci est recherchée pour l'inexécution des obligations contractuelles.

Dans tous les cas, la responsabilité de DSIH FORMATIONS ne pourra pas être recherchée en cas de force majeure. Seront assimilés à un cas de force majeure pour l'application du présent contrat les faits de grève du personnel de DSIH Formations.

DSIH Formations se réserve la possibilité à tout moment de faire sous-traiter tout ou partie des prestations prévues dans le présent contrat.

De même, DSIH FORMATIONS pourra céder à un tiers tout ou partie de sa qualité de cocontractant au présent contrat. Le CLIENT est réputé accepter par avance irrévocablement ladite cession. Le CLIENT ne pourra plus alors demander à la société DSIH FORMATIONS d'exécuter le présent contrat et la tiendra quitte pour l'avenir. Le CLIENT devra alors s'adresser directement au cessionnaire. Le CLIENT dispense DSIH FORMATIONS et le cessionnaire à effectuer les formalités prévues par l'article 1690 du Code civil.

Le CLIENT ne pourra pas céder tout ou partie de ses droits issus du présent contrat. DSIH FORMATIONS pourra annuler de plein droit la prestation prévue au présent contrat sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 15 jours et sous réserve de fournir au CLIENT un motif suffisant, comme par exemple un manque imprévu de personnel qualifié. En ce cas, DSIH FORMATIONS remboursera au CLIENT les sommes éventuellement déjà perçues sans être tenu à aucune autre conséquence, directe ou indirecte.

Le CLIENT pourra annuler sa demande sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 10 jours calendaires minimum. En ce cas, le CLIENT ne devra aucune somme à DSIH Formations. Dans l'hypothèse où ce préavis ne serait pas respecté, DSIH FORMATIONS pourra prétendre au paiement de l'intégralité des sommes dues en vertu du présent contrat.

DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation refuser d'exécuter sa prestation ou la suspendre selon le cas, dans l'hypothèse où tout ou partie du prix n'a pas été acquitté par le CLIENT à la date prévue.

Toutefois en ce cas, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation préférer exiger la résolution ou la résiliation du présent contrat.

Dans l'hypothèse où DSIH FORMATIONS applique au CLIENT l'une des sanctions décrites ci-dessus, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit réclamer le paiement de la totalité des sommes que le CLIENT aurait dû verser au titre du contrat suspendu, résolu ou résilié, outre des dommages & intérêts éventuels.

Si le CLIENT fait l'objet d'une procédure collective, le CLIENT s'engage à en informer DSIH FORMATIONS dans les meilleurs délais. DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation résilier le présent contrat, sous réserve du respect des dispositions d'ordre public de l'article L.621-28 du Code de commerce.

La renonciation à un droit issu du présent contrat dont est titulaire DSIH FORMATIONS ne peut résulter que d'un écrit signé par un représentant dûment habilité.

Cette clause est formulée à titre de validité de ladite renonciation. Toute tolérance de DSIH FORMATIONS ne peut valoir renonciation.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable, le Tribunal de commerce de Paris (75) sera seul compétent.

La loi applicable est le droit français.

Dans l'ordre de priorité suivant, les présentes Conditions Générales et la Proposition Financière forment l'intégralité des accords des Parties. Aucun autre document n'a vocation à entrer dans le champ contractuel, sauf avenant écrit et signé des Parties. Tout autre document, notamment les Conditions Générales qu'applique éventuellement le CLIENT à ses prestataires, est inopposable à DSIH Formations. Toutefois le cas échéant, la proposition commerciale adressée par DSIH FORMATIONS et acceptée par le CLIENT pourra tenir lieu de Proposition Financière pour l'application du présent contrat dès lors qu'il n'existe entre les Parties aucun autre document intitulé « Conditions Particulières ».